

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 20 JUIN 2019**

Conseillers en exercice : 81 L'an deux mille dix-neuf, le vingt juin, à dix-huit heures trente, le
Présents : 54 Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des
Absents excusés : 18 Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier Coren à Saint-Flour,
Pouvoirs : 9 après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre
Votants : 63 JARLIER.

Présents :

M. Michel ROUFFIAC, M. Daniel MIRAL, M. Jacques BODEAU, M. Louis RAYNAL, MME Bernadette RESCHE, M. René BRANDELY, M. Albert HUGON, M. Joseph BOUDOU, MME Patricia ROCHÈS, M. Guy MICHAUD, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Pierre CHASSANG, M. Louis NAVECH, M. Richard BONAL, MME Martine CHAZARIN, M. Robert BOUDON, M. Louis PECHAUD, M. Gérard BONIFACIE, MME Marina BESSE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-Marie MÉZANGE, MME Céline CHARRIAUD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Philippe ECHALIER, MME Aline HUGONNET, M. Gérard DELPY, M. Vital GENDRE, M. Pierre JARLIER, MME Sylvie CHADEL, M. Philippe DELORT, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, MME Mireille VICARD, MME Hélène FLORIS GRECO, MME Marie-Pierre DEVAUX, MME Claudette BRUGEROLLE, M. Hervé CARTAYRADE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, MME Véronique TALON, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, MME Marie-Claire TOURRETTE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER, M. Gérard SALAT.

Absents excusés :

M. Louis MANHÈS, M. André ANGELVY, M. Christian GENDRE, M. Bernard COUDY, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Joël BRUN, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Pierre SÉGUI, M. Michel SEYT, M. Jean-Luc FAURE, M. Nicolas CUSSAC, M. Jean-Victor PECOUL, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, M. Bruno PARAN, M. Gérard MOULIADE.

Pouvoirs :

M. René MOLINES donne pouvoir à M. René BRANDELY
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD
M. Thierry ANGLADE donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Louis GALTIER donne pouvoir à M. Pierre JARLIER
M. René PÉLISSIER donne pouvoir à M. Richard BONAL
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à MME Sylvie CHADEL
M. Erick CHASTANG donne pouvoir à M. Philippe DELORT
M. Jonathan LAROUSSINIE donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU

Madame Marina BESSE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 28 Juin 2019 et que la convocation avait été faite le 14 Juin 2019.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h20.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 MAI 2019

✚ ADOPTE le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 27 Mai 2019.

POUR : 63 VOIX

ADHÉSIONS ET COTISATIONS AUX ORGANISMES EXTERIEURS D'INTERETCOMMUNAUTAIRE - ANNEE 2019

↓ **DECIDE DE FIXER** les adhésions et cotisations de Saint-Flour Communauté aux organismes extérieurs d'intérêt communautaire, telles que définies dans le tableau ci-dessous :

	Montant 2019
DOSSIERS DEPOSES	
Mission locale des Hautes Terres	35 532 €
Pays Saint-Flour Haute Auvergne	23 274 €
ADCF	2 600 €
AMF	2 299 €
Energie 15	1 000 €
Sites et cités remarquables de France (ex Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire)	1 073 €
Rivière Rhône Alpes Auvergne	300 €
FFC : adhésion / site VTT	900 €
Initiative Cantal	2 000 €
ADHESIONS RECURRENTEES	
CIT	3 600 €
Fonds Amac	300 €
Fondation du patrimoine	300 €
SAMHA	17 €
GERGH	22 €
TOTAL	73 217 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement desdites adhésions et cotisations au titre de l'année 2019.

POUR : 63 VOIX

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ORGANISMES SOCIAUX, CULTURELS ET SPORTIFS - DISPOSITIF AU TITRE DE L'ANNEE 2019

↓ **DECIDE D'ACCORDER** une participation financière, au titre de l'année 2019, aux associations et organismes agricoles, sociaux, culturels et sportifs, telle que définie dans le tableau ci-annexé à la délibération ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions s'y tenant ainsi que toutes les pièces nécessaires au versement desdites subventions.

POUR : 62 VOIX

CONTRE : 1 VOIX (Patricia ROCHÈS). Le Maire de Coren-les-Eaux vote contre la participation de 35 000 € attribuée à la ville de St-Flour pour l'organisation de la 10^{ème} étape du Tour de France 2019.

BUDGET ANNEXE 2019 « SPANC » - DÉCISION MODIFICATIVE

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SPANC – régularisation travaux pour compte de tiers				
D c/458101		1 000 €		
R c/458201			1 000 €	

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 63 VOIX

BUDGET ANNEXE 2019 « REGIE DE CHALEUR BOIS » - DÉCISION MODIFICATIVE

↓ **ADOpte** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
RESEAU DE CHALEUR - Admission de créances en non valeur				
D c/654-Créances admises en non valeur		15 €		
D c/6188-Autres frais divers	15 €			

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.

POUR : 63 VOIX

BUDGET ANNEXE 2019 « TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE DE CAMIOLS » - DÉCISION MODIFICATIVE

↓ **ADOPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
ATELIER TRANSFORMATION SITE CAMIOLS – Opération d’ordre – régularisation imputation frais d’insertion				
R C/2033-041.01 OP 11 frais d’insertion				540 €
R C/2033-041.01 OP 12 frais d’insertion				960 €
D c/2313-041.01 OP 11 constructions		540 €		
D c/2313-041.01 OP 12 constructions		960 €		

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 63 VOIX

BUDGET ANNEXE 2019 « DOMAINE NORDIQUE » - DÉCISION MODIFICATIVE

↓ **ADOPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DOMAINE NORDIQUE – Dotations aux amortissements				
D.c/6811-042-Dotations aux amortissements		152 €		
D.c/023-Virement à la section d’investissent	152 €			
R c/021-Virement de la section de fonctionnement			152 €	
R c/28188-040-Autres immobilisations				152 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 63 VOIX

BUDGET ANNEXE 2019 « ATELIER RELAIS NIDATEC » - DÉCISION MODIFICATIVE

↓ **ADOPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessous :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
ATELIER RELAIS NIDATEC – Versement de l’excédent au budget général				
D.c/6522 excédent		1 €		
R c/7788				1 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.
POUR : 63 VOIX

GESTION DE LA DETTE DE SAINT FLOUR COMMUNAUTE - REAMENAGEMENT

↓ **DECIDE D’ACCEPTER** la proposition de renégociation de la Caisse d’Epargne d’Auvergne et du Limousin telle qu’annexée à la délibération ;

↓ **DECIDE DE SUBSTITUER** les contrats de prêt n°7638009, 8410867, 8275654, 8410885 par un emprunt global de 20 ans, d’un montant de 6 500 000,00 € (six millions cinq cent mille euros), correspondant au refinancement de la totalité du capital restant dû (CRD) pour un montant de 3 756 791,52 €, aux indemnités actuarielles pour un montant de 628 208,48 € au titre des contrats de prêts sus-indiqués à la date du 25/07/2019 (au lieu de 1 767 565 € d’indemnité actuarielle contractuelle), et à la mise en place conjointe d’un prêt nouveau pour un montant de 2 115 000,00 € ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la Caisse d’Epargne d’Auvergne et du Limousin, domiciliée rue Montlosier 63 000 CLERMONT FERRAND pour un montant de 6 500 000 € aux conditions suivantes :

- Montant : 6 500 000,00 euros
- Date de départ de l’amortissement : 25/07/2019
- Date de première échéance : 25/01/2020
- Date de dernière échéance : 25/07/2039
- Durée : 20 ans
- Commission de G2D : 13 000,00 euros
- Référence du prêt : Taux fixe

- Taux d'intérêt applicable : **1,75 %**
- Base de calcul des intérêts pendant la première phase: 30 / 360
- Amortissement du capital : Progressif
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Remboursement anticipé pendant la phase taux fixe : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité de 5% du CRD.

✚ **DECIDE DE SUBSTITUER** les contrats de prêt n°7534618, 7429655 , 7572342, 7104928 et 6859045 par un emprunt global d'un montant de 1 700 000,00 € (un million sept cent mille euros) correspondant au refinancement de la totalité du capital restant dû (CRD) pour un montant de 1 501 730,02 €, des indemnités actuarielles pour un montant de 198 269,98 € au titre des contrats de prêts sus-indiqués à la date du 25/07/2019 (au lieu de 384 887 € d'indemnité actuarielle contractuelle) ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de prêt à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la Caisse d'Epargne et du Limousin, domiciliée rue Montlosier 63 000 CLERMONT FERRAND pour un montant de 1 700 000 € aux conditions suivantes :

- Montant : 1 700 000,00 euros
- Date de départ de l'amortissement : 25/07/2019
- Date de première échéance : 25/01/2020
- Date de dernière échéance : 25/07/2034
- Durée : 15 ans
- Commission de G2D : 3 400,00 euros
- Référence du prêt : Taux fixe
- Taux d'intérêt applicable : **1.59%**
- Base de calcul des intérêts pendant la première phase: 30 / 360
- Amortissement du capital : Progressif
- Périodicité des échéances : semestrielle
- Remboursement anticipé pendant la phase taux fixe : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité de 5% du CRD.

✚ **DECIDE DE RÉPARTIR** le montant des deux emprunts entre le budget général et les budgets annexes, proportionnellement au capital restant dû de chaque contrat de prêt avant renégociation pour la part concernant les prêts en vigueur, et selon les inscriptions budgétaires de chaque budget pour l'enveloppe nouvelle ;

✚ **DECIDE DE RÉPARTIR** les indemnités actuarielles entre les différents budgets proportionnellement au capital restant dû de chaque prêt, et de les ajouter au capital restant dû ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires au réaménagement de cette dette.

POUR : 63 VOIX

BUDGET ANNEXE DU CONSERVATOIRE / ENSEIGNEMENT-DIFFUSION ARTISTIQUE - BUDGET PRIMITIF MODIFICATIF 2019

✚ **ADOpte** le Budget Primitif 2019 modificatif du CONSERVATOIRE - ENSEIGNEMENT/DIFFUSION ARTISTIQUE, tel qu'il figure en annexe à la délibération.

POUR : 63 VOIX

TOUR DE FRANCE - 10EME ÉTAPE DE L'ÉDITION 2019 - APPROBATION DU CONTRAT ENTRE AMAURY SPORT ORGANISATION, SAINT FLOUR COMMUNAUTE ET LA VILLE DE SAINT-FLOUR

✚ **APPROUVE** les termes du contrat à intervenir avec Amaury Sport Organisation et la Ville de Saint-Flour en vue de l'accueil de la 10eme étape du Tour de France 2019 ;

✚ **AUTORISE** Monsieur Daniel MIRAL, Vice-Président, à signer le contrat au nom de Saint-Flour Communauté ;

✚ **DÉCIDE** d'allouer une aide exceptionnelle de 35 000 € à la Ville de Saint-Flour qui s'engage à régler la participation financière à A.S.O. en contrepartie des prestations mentionnées au contrat ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 62 VOIX

CONTRE : 1 VOIX (Patricia ROCHÈS)

PARTENARIAT AVEC FRANCE ACTIVE AUVERGNE ET INITIATIVE CANTAL - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

19h00 : M. Bruno PARAN rejoint la salle des séances

ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU CAPTAGE D'EAU POTABLE DE PONT-LA-VIEILLE SITUÉE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE THERONDELS (12) ET NARNHAC (15) - AVIS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

↓ **EMET** un avis défavorable dans le cadre de l'enquête publique unique relative au captage d'eau potable de Pont-la-Vieille.

POUR : 64 VOIX

19h15 : M. Michel SEYT rejoint la salle des séances

APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC SUR LE TERRITOIRE DE SAINT-FOUR COMMUNAUTE

↓ **APPROUVE** les termes de la convention cadre de partenariat pour la mise en œuvre de la charte du parc naturel régional de l'Aubrac sur le territoire de Saint-Flour Communauté ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que les annexes opérationnelles par délégation du conseil communautaire ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 65 VOIX

20 heures Messieurs Vital GENDRE, Pascal POUDEVIGNE et M. Bernard REMISE quittent la salle des séances. M. Bernard REMISE donne pouvoir à M. Louis RAYNAL

DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'UNION EUROPEENNE - FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL (F.E.D.E.R.)

↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessous :

DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)	
Assistance à maîtrise d'ouvrage Schéma de services Schéma de mobilité Plate-forme numérique	190 000 €	Union européenne (FEDER - 80%)	152 000 €
		Autofinancement (20 %)	38 000 €
TOTAL H.T.	190 000 €	TOTAL H.T.	190 000 €

↓ **DECIDE DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Régional "Auvergne - Rhône Alpes", autorité de gestion du programme opérationnel 2014-2020, au titre du Fonds Européen de Développement Régional pour un montant de 152 000 € ;

↓ **APPROUVE** l'autorisation de programme-crédits de paiement telle que détaillée ci-dessous :

ANNEE BUDGETAIRE	DEPENSES (T.T.C.)	RECETTES (T.T.C.)	
2019	75 000 €	Union européenne (80%)	50 000 €
		Autofinancement (20 %)	25 000 €
2020	153 000 €	Union européenne (80 %)	102 000 €
		Autofinancement (20 %)	51 000 €
TOTAL	228 000 €		228 000 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 63 VOIX

DISPOSITIF TERRITOIRE D'INDUSTRIE - APPROBATION DU CONTRAT D'INDUSTRIE FIGEAC-AURILLAC-RODEZ

↓ **APPROUVE** les termes du contrat du Territoire d'Industrie de Figeac-Aurillac-Rodez, à intervenir entre l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Occitanie et les 15 E.P.C.I. concernés, tel qu'annexé à la délibération ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit contrat au nom de Saint-Flour Communauté et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.

POUR : 63 VOIX

POLE TERRITORIAL DE SANTE - FIXATION DE TARIF - MISE A DISPOSITION DE DEUX BUREAUX

↓ **DECIDE DE FIXER** les tarifs de redevance d'occupation de deux bureaux équipés et utilisés les week-ends et jours fériés à 655 € par mois TTC ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes.

POUR : 63 VOIX

HALLE D'ANIMATIONS DE PIERREFORT - RÉALISATION D'UN CLUB HOUSE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL AU TITRE DU CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides du Conseil départemental du Cantal au titre du Contrat Cantal Développement pour un montant de 50 100 € ;

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 63 VOIX

MAISON DE SITE D'ALLEUZE - AMÉNAGEMENT DU POLE CULTUREL ET TOURISTIQUE - PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT CANTAL DEVELOPPEMENT

- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides du Conseil départemental au titre du Contrat Cantal Développement pour un montant de 45 000 € ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 63 VOIX

CONTRAT DE RURALITE 2017-2020 - APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE 2019

- ‡ **APPROUVE** les termes du projet de convention financière 2019 du Contrat de Ruralité, ci-annexée à la délibération ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions au titre du Contrat de ruralité pour les actions inscrites dans la convention financière 2019 et ayant pour maître d'ouvrage Saint-Flour Communauté ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention financière du Contrat de Ruralité avec l'État, pour l'année 2019, et toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

POUR : 63 VOIX

BIENNALE D'ART CONTEMPORAIN « CHEMIN D'ART » 2020 - ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT

- ‡ **APPROUVE** le budget prévisionnel de la 5^{ème} édition de la Biennale d'art contemporain « Chemin d'Art » s'élevant à 90 300 euros ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement auprès de l'Etat (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département du Cantal et ainsi qu'au titre du mécénat culturel.

POUR : 63 VOIX

20h22 : M. Jean-Paul RESCHE quitte la salle des séances

PROGRAMME DE REALISATION DE LOGEMENTS COMMUNAUX - FONDS DE CONCOURS DE SAINT-LOUR COMMUNAUTE EN FAVEUR DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

- ‡ **APPROUVE** l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Georges à hauteur de 5% du coût H.T. des travaux plafonnés à 46 000€ par logement soit un montant maximum de 2 300 euros ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental du Cantal afin qu'il puisse instruire favorablement ces demandes dans le cadre du dispositif relatif à la réalisation de logements locatifs.

POUR : 62 VOIX

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA PLACE D'ARMES : AMENAGEMENT DES ESPACES INTERCOMMUNAUX APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE SAINT-LOUR POUR LA PASSATION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

- ‡ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commandes à intervenir entre la commune de Saint-Flour et Saint-Flour Communauté relative à la passation des marchés de travaux pour l'aménagement de la Place d'Armes et de ses abords ;
- ‡ **DECIDE DE DESIGNER** la commune de Saint-Flour comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- ‡ **DECIDE DE DESIGNER** deux membres titulaires et deux membres suppléants de la Commission Ad hoc, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
M. Bernard MAURY	M. Louis RAYNAL
M. Albert HUGON	M. Philippe ECHALIER

- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention telle qu'annexée la délibération ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 62 VOIX

APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION TOURISTIQUE DES GORGES DE LA TRUYERE DANS LE CADRE DE LA ROUTE DE L'ENERGIE AVEC EDF ET LE SYNDICAT MIXTE DU LAC DE GARABIT GRANDVAL

- ‡ **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir avec EDF, EDF HYDRO et le syndicat mixte du lac de Garabit-Grandval ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention au nom de Saint-Flour Communauté ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mettre en œuvre cette opération et à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 62 VOIX

APPROBATION DU CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE

- ‡ **APPROUVE** les termes du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère tel qu'annexé à la délibération ;
- ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère au nom de Saint-Flour Communauté et toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche ;

- ‡ **DECIDE DE S'ENGAGER**, aux côtés de l'agence de l'Eau Adour-Garonne et de l'ensemble des partenaires dans l'élaboration du programme d'actions ;
- ‡ **DESIGNE** six représentants titulaires et six représentants suppléants de Saint-Flour Communauté pour siéger au comité de pilotage, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Titulaires	Suppléants
MME Claudette BRUGEROLLE	MME Aline HUGONNET
M. Jean-Jacques MONLOUBOU	MME Bernadette RESCHE
M. Pierre SEGUIS	M. Christophe VIDAL
MME Jeanine RICHARD	M. Gérard DELPY
M. Bruno PARAN	M. Gérard MOULIADE
M. Bernard MAURY	M. Michel ROUFFIAC

POUR : 62 VOIX

ANNUALISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

- ‡ **APPROUVE** les modifications ci-dessous proposées de l'organisation du service de collecte des déchets ménagers :
 - ➔ Hors période estivale, cycle de travail hebdomadaire sur 4 jours de 4h40 à 13h en journée continue, avec le mercredi chômé ;
 - ➔ Afin de réaliser 1607 h de travail effectif annuel sur la base d'un emploi à temps complet, les agents en charge de la collecte des déchets ménagers effectueront 112 heures de travail supplémentaires réparties comme suit :
 - Durant 8 semaines par an correspondant aux 8 semaines avec un jour férié, cycle de travail hebdomadaire sur 5 jours de 4h40 à 13h en journée continue.
 - En période estivale (trois dernières semaines de juillet et trois premières semaines d'août), cycle de travail hebdomadaire sur 5 jours de 4h40 à 13h en journée continue.
- ‡ **APPROUVE** le dispositif portant définition, durée et organisation du temps de travail des agents du service de collecte des déchets ménagers tel que détaillé ci-dessus.

POUR : 62 VOIX

MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SERVICES DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE

- ‡ **APPROUVE** les modifications ci-dessous proposées du protocole d'organisation du temps de travail des services de Saint-Flour Communauté :

Article 1 : le chapitre II « l'Organisation du travail au sein des services » est complété par un dernier paragraphe rédigé comme suit :

« En cas d'épisode hivernal particulièrement rigoureux ou d'épisode caniculaire impactant le bon fonctionnement du service, le supérieur hiérarchique peut permettre une organisation du travail adaptée aux conditions climatiques ».

Article 2 : l'article II.1 est complété de sorte que le responsable des équipements sportifs communautaires soit intégré dans « les personnels dits « administratifs » ou assimilés ».

Article 3 : l'article 5.5 « les agents en charge de la collecte des déchets ménagers » est rédigé comme suit :

« le présent protocole organise de façon transitoire le temps de travail de ces agents pour la période allant du 24 juin 2019 au 30 septembre 2019, sur la base suivante :

Les cycles de travail : temps de travail annualisé avec deux cycles de travail différenciés :

- ➔ Hors période estivale, cycle de travail hebdomadaire sur 4 jours de 4h40 à 13h en journée continue, avec le mercredi chômé ;
- ➔ Afin de réaliser 1607 h de travail effectif annuel sur la base d'un emploi à temps complet, les agents en charge de la collecte des déchets ménagers effectueront 112 heures de travail supplémentaires réparties comme suit :
 - Durant 8 semaines par an correspondant aux 8 semaines avec un jour férié, cycle de travail hebdomadaire sur 5 jours de 4h40 à 13h en journée continue.
 - En période estivale (trois dernières semaines de juillet et trois premières semaines d'août), cycle de travail hebdomadaire sur 5 jours de 4h40 à 13h en journée continue.

Les horaires variables : en fonction des nécessités de service, travail possible à caractère exceptionnel en dehors des heures de service.

Les modalités de récupération : récupération des heures supplémentaires dans les conditions fixées par le règlement intérieur portant organisation des services et des conditions de travail de Saint-Flour Communauté.

Les présentes dispositions demeureront applicables à compter du 1^{er} octobre 2019 sauf réexamen par le comité technique ».

‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le protocole d'organisation du temps de travail des services de Saint-Flour Communauté tel que joint en annexe à la délibération.
POUR : 62 VOIX

ÉCOMUSÉE DE MARGERIDE - INVENTAIRE ET RECOLEMENT - RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC LA COMMUNE DE SAINT-FOUR - ADOPTION DE L'AVENANT N°7

‡ **APPROUVE** les termes du projet d'avenant n°7 à la convention de mise à disposition de personnel au profit de Saint-Flour Communauté ;
‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la commune de Saint-Flour l'avenant n°7 à la convention de mise à disposition d'un adjoint du patrimoine auprès de Saint-Flour Communauté à hauteur de 50 % de son temps de travail, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2019.
POUR : 62 VOIX

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE - RENOUELEMENT DU POSTE DE CHARGE DE MISSION DU PROGRAMME D'INTERVENTION AGRICOLE ET RURAL

‡ **AUTORISE** le renouvellement du poste de chargé de mission pour la gestion et l'animation du programme agricole pour une durée de onze mois ;
‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de travail correspondant, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
‡ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.
POUR : 62 VOIX

CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX - OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

‡ **DECIDE DE CRÉER** un emploi permanent à temps complet relevant du grade d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, catégorie C, à compter du 1^{er} août 2019 ;
‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à pourvoir au recrutement de l'agent affecté à ce poste ;
‡ **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
‡ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019.
POUR : 62 VOIX

DECISIONS DU PRÉSIDENT PRISES PAR DÉLÉGATION

‡ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Président en application de la délibération du Conseil Communautaire N°2017-26 du 26 Janvier 2017, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
POUR : 62 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

A Saint-Flour, le 24 Juin 2019

Le Président,

Pierre JARLIER



Affiché le 26 JUIN 2019

La Secrétaire de séance,

Marina BESSE